

## INDONESIE

**Date des élections:** 2 mai 1977

### **But de la consultation**

Renouvellement des membres élus du Parlement à l'échéance normale de leur mandat.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral de l'Indonésie, la Chambre des Représentants (*Dewan Perwakilan Rakyat*), comprend 460 membres dont 360 sont élus au suffrage universel et 100 sont nommés par le Président de la République parmi les membres des forces armées et des groupes fonctionnels non militaires. La durée du mandat de tous les Représentants est de 5 ans.

### **Système électoral**

Sont électeurs tous les citoyens indonésiens, soit âgés de 17 ans révolus, soit déjà mariés le jour de leur inscription sur les listes électorales. N'ont pas le droit de vote les malades mentaux, les anciens membres du Parti communiste indonésien interdit ou des organisations de masse affiliées à celui-ci, les personnes directement ou indirectement impliquées dans la tentative du coup d'Etat communiste de 1965, ainsi que les personnes purgeant une peine d'emprisonnement ou de réclusion d'une durée égale ou supérieure à cinq ans. Les membres des forces armées ne peuvent pas voter tant qu'ils restent en service actif.

Les listes électorales sont mises à jour au plus tard 105 jours avant celui du scrutin. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à la Chambre des Représentants tout électeur âgé de 21 ans révolus, de langue indonésienne et capable de lire et d'écrire les caractères latins, diplômé d'une école secondaire ou possédant un niveau de connaissance et d'expérience équivalent dans des activités sociales ou administratives et fidèle au *Pancasila*, ou principes idéologiques fondamentaux de l'Etat.

Les candidatures sont présentées par les partis politiques ou par les organisations fonctionnelles et doivent être signées par au moins deux membres de la direction de l'organisation qui les propose.

Le pays est divisé en 26 circonscriptions électorales dans lesquelles les élections ont lieu au scrutin de liste avec répartition proportionnelle des sièges ;

chaque organisation reçoit un nombre de sièges égal au résultat de la division du nombre total de suffrages qu'elle a recueillis par le quotient électoral local. Les électeurs indiquent leur choix en perforant le symbole du parti qui a leur préférence sur un bulletin de vote de présentation identique à travers toute l'Indonésie. Chaque parti désigne ensuite les personnes qui occuperont les sièges qu'il a remportés.

En cas de vacance d'un siège en cours de législature, le parti dont était membre l'ancien député désigne le remplaçant de celui-ci.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

Les élections de 1977 étaient les troisièmes organisées depuis l'accession de l'Indonésie à l'indépendance en 1945.

Environ 1630 candidats briguaient les 360 sièges électifs du Parlement; ils appartenaient respectivement au *Sekber Oolkar* ou « Secrétariat commun de Groupes fonctionnels », mouvement gouvernemental, au *Pariai Persatuan Pembangunan* (PPP), Parti unifié de développement, formé en 1973 par la fusion de quatre partis musulmans, et au *Partai Demokrasi Indonesia* (PDI), Parti démocratique indonésien, formé également en 1973 par la fusion de cinq partis nationalistes et chrétiens. Ces trois formations politiques appuyaient la politique du Président de la République, M. Suharto, (Chef de l'Etat depuis 1965), en particulier le plan quinquennal de développement du Gouvernement *Oolkar*.

Le *Sekber Oolkar* n'est pas considéré officiellement comme un parti politique; il s'agit plutôt d'un « groupe fonctionnel » ou d'une fédération de plus de 200 organisations commerciales, professionnelles et régionales, regroupant aussi bien des fonctionnaires, des enseignants, des journalistes et des étudiants que des chefs de village, des exploitants agricoles et des pêcheurs.

Toutes les candidatures à la Chambre des Représentants avaient été approuvées au préalable par le Gouvernement. La participation au scrutin a été élevée. Bien que le pourcentage de sièges et de voix obtenu par le *Sekber Oolkar* ait sensiblement diminué par rapport à celui qu'il avait obtenu à l'issue des précédentes élections générales, en 1971, il n'en demeure pas moins très largement majoritaire au Parlement.

## Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges  
à la Chambre des Représentants

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	70 662 155
Votants . . . . .	63 998 344 (90,56%)

Groupe fonctionnel ou politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges
<i>Sekber Golkar.</i> . . . . .	580	39 750 096	62,11	232
Parti unifié de développement . . . . .	588	18 743 491	29,29	99
Parti démocratique indonésien . . . . .	460	5 504 757	8,60	29
				360*

\* Les 100 autres membres désignés par le Président de la République se répartissent ainsi:

Forces armées. . . . .	75
Groupes fonctionnels. . . . .	25

Les 25 membres de Groupes fonctionnels, désignés Représentants, ont rejoint le *Sekber Oolkar*, de telle sorte que la répartition définitive des sièges à la nouvelle Chambre des Représentants est la suivante:

<i>Sekber Golkar.</i> . . . . .	257 sièges
Parti unifié de développement . . . . .	99 »
Parti démocratique indonésien . . . . .	29 »
Forces armées. . . . .	75 »

## 2. Répartition des Représentants par sexes

Hommes. . . . .	426
Femmes. . . . .	34
	460